



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier suivi par : Laurence ROUZAUD
(Secrétaire de la commission d'experts)
Tél. : 04.68.90.62.00.
Mél : l.rouzaud@inao.gouv.fr



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

**SCEA CHÂTEAU ROUQUETTE SUR MER
ROUTE BLEUE**

11100 NARBONNE

Vos réf. :

Nos réf. : LR/CSC – 2023/163

Objet : Révision des aires délimitées AOP « Languedoc » et « La Clape » dans le cadre de la procédure simplifiée –
Avis des experts suite à votre demande

Pièce jointe :

Narbonne, le 9 novembre 2023

Madame, Monsieur,

A la demande des Organismes de Défense et de Gestion (ODG) de l'AOP « La Clape » et de l'AOP « Languedoc » et suite à la décision de la commission permanente du comité national des Appellations d'Origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO en séance du 29 juin 2023, une procédure de révision simplifiée des délimitations parcellaires de ces deux appellations a été engagée.

Dans le cadre de cette procédure, vous avez sollicité le classement d'une ou plusieurs parcelles.

En application des critères de délimitation parcellaire de l'AOP « Languedoc » et de l'AOP « La Clape » approuvés par le Comité National respectivement en séances du 7 novembre 1985 et du 13 février 2014, ces parcelles ont été examinées par la commission d'experts missionnées sur ce dossier.

Veuillez trouver dans le tableau joint à ce courrier la liste des parcelles concernées, et la proposition des experts comportant pour chacune de vos parcelles les motifs ayant conduit à un avis favorable ou défavorable de classement. La mention « p » indique une parcelle acceptée pour partie seulement, dans ce cas un plan de localisation est également joint.

Conformément à la procédure en vigueur, vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la réception de la présente pour adresser vos réclamations ou éventuelles observations à l'INAO :

- soit par courrier adressé en RAR à l'adresse suivante :
INAO de Narbonne - CS 50127 - Rue du pont de l'avenir - 11100 NARBONNE,
- soit par courriel à l'adresse électronique suivante : INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice de l'INAO et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Catherine RICHER

Pièce jointe : Avis motivé de la commission d'experts relatif à votre demande

RAISON SOCIALE	COMMUNE	SECTION	NUMERO	SURFACE CADASTRALE	SURFACE DEMANDEE	PROPOSITION EXPERTS	PARTIE	SURFACE PROPOSEE	MOTIF
SCEA CHATEAU ROUQUETTE SUR MER	NARBONNE	BP	0032	9,2365	0,1490	Acceptée	p	0,123	Ajustement du tracé AOC aux contours des unités culturales. Décalage de la superposition du cadastre à la photo aérienne ou défriche débordante compte tenu de contraintes à la plantation
SCEA CHATEAU ROUQUETTE SUR MER	NARBONNE	D	0374	1,7150	0,0730	Acceptée	p	0,116	Ajustement du tracé AOC aux contours des unités culturales. Décalage de la superposition du cadastre à la photo aérienne ou défriche débordante compte tenu de contraintes à la plantation
SCEA CHATEAU ROUQUETTE SUR MER	NARBONNE	D	0376	51,6030	0,4050	Acceptée	p	5,92	Ajustement du tracé AOC aux contours des unités culturales. Décalage de la superposition du cadastre à la photo aérienne ou défriche débordante compte tenu de contraintes à la plantation / Ici défriche suite à un important incendie. Vignoble à fonction de pare feu
SCEA CHATEAU ROUQUETTE SUR MER	NARBONNE	D	396	27,8410	0,2030	Acceptée	p	0,222	Ajustement du tracé AOC aux contours des unités culturales. Décalage de la superposition du cadastre à la photo aérienne ou défriche débordante compte tenu de contraintes à la plantation
SCEA CHATEAU ROUQUETTE SUR MER	NARBONNE	D	0464	12,8800	0,3800	Acceptée	p	0,279	Parcelle anciennement cultivée. Secteur marnocalcaires à orbitoline. Sols caillouteux.

SCEA CHATEAU ROUQUETTE SUR MER

30/10/2023, QGIS, INAO

Avis de la commission d'experts

Acceptée

Refusée

Parcelles dg_fip_2019

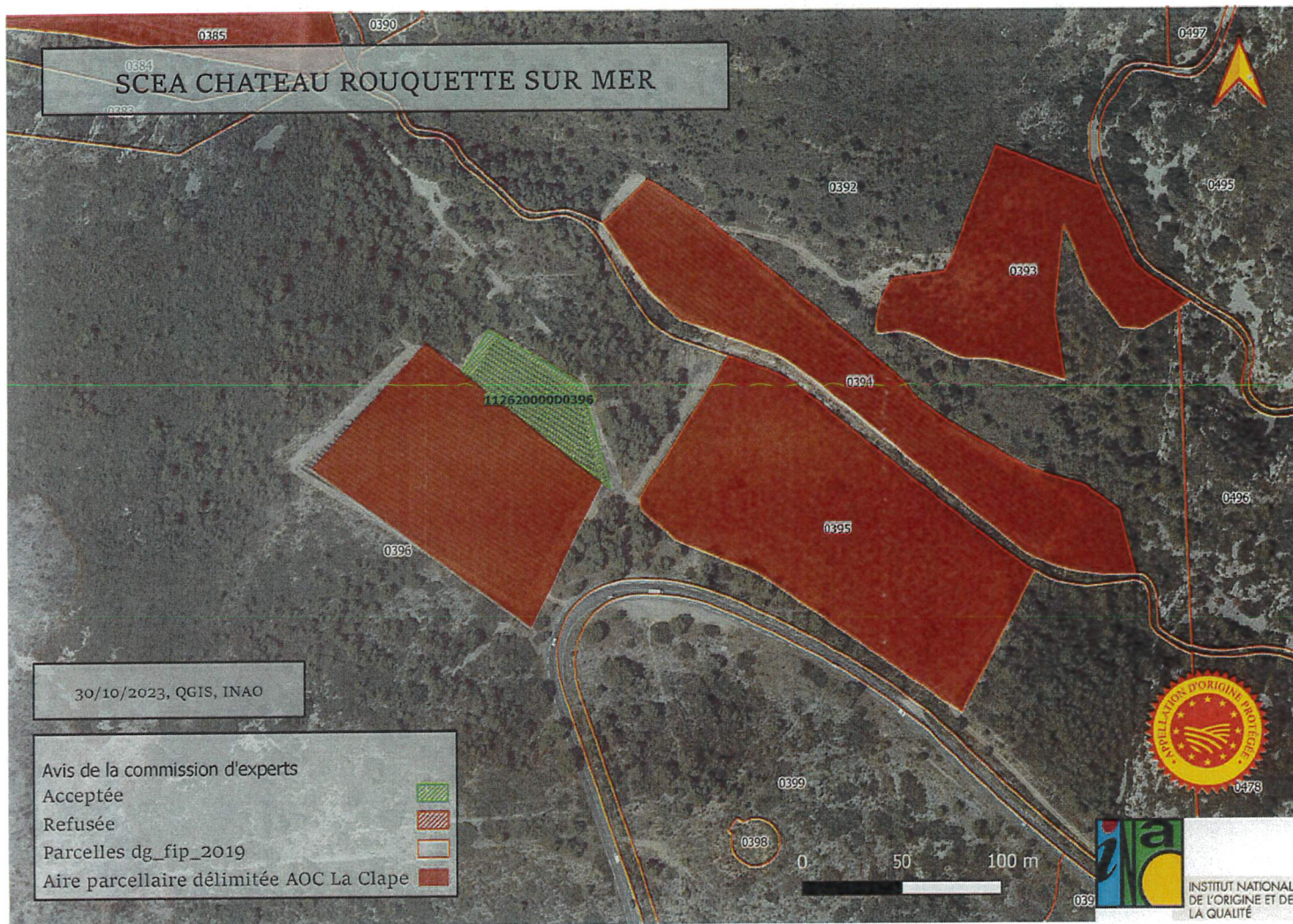
Aire parcellaire délimitée AOC La Clape



0 50 100 m



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



SCEA CHATEAU ROUQUETTE SUR MER

30/10/2023, QGIS, INAO

Avis de la commission d'experts

Acceptée

Refusée

Parcelles dg_fip_2019

Aire parcellaire délimitée AOC La Clape



0 50 100 m



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

